Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/1186

23.2.2024

P9_TA(2023)0350

# Le cas de Zarema Moussaïeva en Tchétchénie

**Résolution du Parlement européen du 5 octobre 2023 sur le cas de Zarema Moussaïeva en Tchétchénie (2023/2882(RSP))**

(C/2024/1186)

*Le Parlement européen,*

— vu ses résolutions précédentes sur la Fédération de Russie et, en particulier, sur la Tchétchénie,

— vu l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,

A. considérant que la situation des droits de l'homme reste catastrophique en raison des abus perpétrés par le régime Kadyrov, mis en place par la Russie, à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et des groupes vulnérables;

B. considérant qu'en janvier 2022, sous prétexte d'exiger son témoignage dans une affaire pénale, Zarema Moussaïeva a été illégalement enlevée dans une autre région de Russie et placée en détention provisoire en Tchétchénie;

C. considérant qu'après s'être vu refuser une défense juridique adéquate, elle a été condamnée à cinq ans de prison pour fraude et agression contre les autorités; que son état de santé s'est détérioré depuis sa mise en détention;

D. considérant que M[me] Moussaïeva est l'épouse de l'ancien juge de la Cour suprême tchétchène Saïdi Yangoulbaïev et la mère du défenseur des droits de l'homme Aboubakar et des blogueurs d'opposition Ibrahim et Baïsangour Yangoulbaïev;

E. considérant que ses trois fils sont des détracteurs virulents du dirigeant de la République de Tchétchénie, Ramzan Kadyrov, et de son régime autocratique; que Kadyrov a publiquement menacé d'«éliminer» les membres de la famille Yangoulbaïev; que l'Union européenne et les États-Unis ont inscrit Kadyrov et ses plus proches associés sur la liste de sanctions pour violations graves des droits de l'homme;

F. considérant que, le jour du verdict de M[me] Moussaïeva, la journaliste de *Novaïa Gazeta* Elena Milachina et l'avocat spécialisé dans la défense des droits de l'homme Alexandre Nemov ont été attaqués et brutalement battus alors qu'ils se rendaient au tribunal;

1. condamne fermement l'enlèvement et la détention politique de Zarema Moussaïeva et considère qu'il s'agit d'actes de représailles pour le travail légitime en faveur des droits de l'homme et les opinions politiques de ses fils;

2. invite instamment les autorités tchétchènes à libérer immédiatement et sans condition M[me] Moussaïeva afin de lui dispenser les soins médicaux dont elle a besoin et de mettre immédiatement fin à toutes les formes de harcèlement à l'encontre de la société civile et de l'opposition;

3. s'inquiète du fait que, tout au long des procédures d'instruction et de jugement engagées contre Zarema Moussaïeva, les avocats spécialisés dans la défense des droits de l'homme travaillant sur cette affaire, Alexandre Nemov, Alexandre Savin, Natalia Dobronravova et Alexandre Karavaev, ont fait l'objet d'une surveillance en guise d'intimidation;

4. condamne fermement l'attaque brutale perpétrée le 4 juillet 2023 contre l'avocat Alexandre Nemov et la journaliste Elena Milachina, ainsi que la répression brutale des défenseurs des droits de l'homme et des médias indépendants, y compris les cas des avocats Natalia Dobronravova, Sergueï Babinets et Oleg Khabibrakhmanov; prie instamment les autorités compétentes de mener une enquête transparente et approfondie sur ces attaques et d'obliger les auteurs de celles-ci à rendre compte de leurs actes;

5. invite la communauté internationale, la Commission, le SEAE et les États membres à réagir à la situation extrêmement préoccupante des droits de l'homme en Russie et, en particulier, en Tchétchénie, à accroître l'aide aux prisonniers politiques tchétchènes, aux dissidents, aux Tchétchènes qui s'opposent au régime brutal, aux femmes opprimées et aux personnes LGBTIQ+, ainsi qu'à leurs familles, à accorder des visas humanitaires aux défenseurs des droits de l'homme tchétchènes en danger et à continuer de coopérer avec les organisations de défense des droits de l'homme;

6. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au VP/HR, au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, aux autorités russes ainsi qu'au dirigeant de la République de Tchétchénie.